

Code Natura 2000 : A080 **Numéro de fiche** : 23**STATUT DE CONSERVATION**

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe II

SPEC : 3

Liste rouge française : CMAP 2 ; Rare

Liste rouge régional : D11



Circaète Jean-le-Blanc - Illustration extraite du Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France, ed. S.O.F.

Description

Le Circaète Jean-le-Blanc est un aigle de taille moyenne (1,70 à 1,90 m d'envergure). Son allure générale rappelle plus une grande buse qu'un aigle. Son plumage est variable mais la plupart ont un capuchon sombre contrastant avec les faces inférieures des ailes claires tachetées de sombre. De dessus, les couvertures claires contrastent avec les rémiges sombres. En chasse, il pratique régulièrement le vol surplage. Posé, il se reconnaît aisément à sa grosse tête rappelant un rapace nocturne.

Habitats

Le circaète fréquente les lieux riches en reptiles et suffisamment dégagés pour qu'il puisse les capturer, ce qui correspond à des milieux où l'activité agricole reste extensive. Le circaète est un visiteur d'été, il rejoint en hiver les secteurs plus favorables à ses proies. Il est également tributaire des milieux boisés pour nicher. La tranquillité semble déterminante pour le choix du site de nidification.

Etat des populations sur le site Natura 2000

Le Circaète Jean-le-blanc est bien représenté sur le site, il peut être considéré comme commun. Quatre couples se reproduisent sur le site ou en proche périphérie. Ces oiseaux se partagent le site avec d'autres couples pour l'alimentation.

Etat de conservation national

L'espèce est rare en Europe où elle a décliné en nombre et en répartition depuis la fin du XIX^{ème} siècle. La France accueille environ 10% de l'effectif européen (6 000 à 14 000 couples) avec 800 à 1 200 couples. Le Circaète a depuis subi les modifications de pratiques agricoles et d'utilisation des sols, de même que les persécutions directes (tir au fusil) ou indirectes (dérangements sur les sites de reproduction, électrocutions). La disparition des milieux favorables à la nidification et à l'alimentation pourrait aussi avoir été une des causes de régression.

Importance du site Natura 2000 pour la conservation de l'espèce

Les Grands Causses représentent pour l'espèce, un intérêt majeur par la qualité des milieux de chasse. Le maintien en l'état des zones de chasse, des sites de nidification et la prise de mesure visant à empêcher les dérangements sont importants pour sa conservation. D'une manière générale, le maintien de milieux ouverts parsemés de grands arbres est bénéfique à cette espèce. Le maintien des haies (favorables aux reptiles) et la réduction de l'emploi des pesticides est une voie à suivre.

Références utilisées pour l'inventaire et la caractérisation

Clemente C. (2003) / Malafosse JP et Rocamora G. *In* Rocamora G. et Yeatman-Berthelot D. (1999). / Tucker G.M. et Heath M. F. (1994).